

## **JEU CONCOURS GAGNEZ VOTRE VALISETTE DE VOYAGE EXOTISMES**

### **ARTICLE 1 - ORGANISATEUR**

La société EXOTISMES, SAS au capital de 97 808 €, ayant son siège au 164 rue Albert Einstein Technopôle de Château Gombert BP 136 - 13384 MARSEILLE cedex 13, RC de Marseille N° 34256615587 B 1323, (ci-après, l'entreprise organisatrice ou l'organisateur) organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat.

Ce challenge a pour nom **Gagnez votre Valisette de Voyage EXOTISMES** et est hébergé sur les sites [www.exotismes.fr](http://www.exotismes.fr), facebook.com et instagram.com et google.com

Ce jeu n'est pas géré par Facebook et Instagram que l'organisateur décharge de toute responsabilité.

### **ARTICLE 2 - PARTICIPATION AU CHALLENGE**

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toutes personnes physiques de plus de 18 ans, résidant en France Métropolitaine (ci-après le participant).

Lors de la désignation des gagnants, l'Entreprise Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les communiquer à l'entreprise organisatrice sera exclue du Jeu et ne pourra bénéficier du lot. De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination du participant.

S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux, tels que le recours à des adresses emails fictives ou dites « poubelles », ce dernier sera automatiquement exclu du jeu et ne pourra bénéficier du lot.

La participation au jeu concours nécessite d'être préalablement en possession d'une adresse email valide.

Le jeu est disponible sur la page <https://www.exotismes.fr/concoursFormValisette.jsf>

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Pour participer au Jeu, le participant doit s'inscrire librement sur le lien qu'il trouvera sur le Facebook Exotismes, Instagram Exotismes et sur le site Internet, ou le lien ci-dessus du présent règlement ; et de remplir les informations demandées (nom, prénom, email, pays... ).

La participation au jeu sera prise en compte dès la validation de ces informations. Toute participation incomplète ou inexacte sera automatiquement exclue.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de problèmes d'accès au service.

### **ARTICLE 3 - DURÉE DU CHALLENGE**

Le Jeu se déroule du 11/08/2020 au 24/08/2020 minuit heure de Paris.

Toute participation reçue après cette date sera automatiquement exclue du Jeu.

Le tirage au sort aura lieu selon les modalités de l'article 6.

L'organisateur se réserve le droit de modifier la durée du concours en cas de force majeure sans aucune contrepartie pour les participants.

### **ARTICLE 4 - INFORMATION AUX GAGNANTS**

Dès le tirage au sort effectué, l'Organisateur contactera les gagnants par adresse mail afin de vérifier les modalités de participation énoncées à l'article 2 et pour les informer de la modalité de l'envoi du lot.

En cas de non-retour d'un gagnant à ce mail dans les 7 jours ouvrables, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le lot à une autre personne.

### **ARTICLE 5 - DOTATIONS**

Les dotations pour ce concours seront les suivantes

- 10 Valisettes de voyage Exotismes avec pochette de voyage et guide Maldives (d'une valeur de 30€.)

Une Valisette Surprise décidée aléatoirement comportera en plus la dotation suivante :

- 1 séjour aux Maldives de 5 nuits pour 2 personnes incluant le vol au départ de Paris en classe Economy + l'hôtel en petits déjeuners pour un départ en Janvier 2021 (d'une valeur de 3000€ TTC au 31/07/2020). Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, l'organisateur se réserve le droit de changer de date de départ sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente pour quelque cause que ce soit sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

### **ARTICLES 6 - GAGNANTS**

Afin de désigner les 10 gagnants du jeu concours, un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants, dans la semaine qui suit la fin du concours dans la mesure où les conditions seront réunies pour assurer la bonne tenue du concours.

Le gagnant sera contacté par mail selon les modalités de l'article 4.

L'organisateur enverra les lots dans les meilleures conditions et délais compte tenu de la situation française et mondiale.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable du non-envoi d'un lot à un participant qui refusera de lui communiquer ses coordonnées.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 7 jours suivant l'envoi du mail d'information aux gagnants, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le lot à une autre personne.

Aucune information ne sera envoyée aux perdants, qui sont par défaut, toutes les personnes n'ayant pas été tirées au sort.

L'envoi du lot ne sera pas réalisé par l'entreprise organisatrice qui rejette toute responsabilité quant à la livraison de celui-ci.

Les prix gagnés ne pourront donner droit à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Ils ne pourront en aucun cas être échangés par l'organisateur contre leur valeur en espèce.

## **ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, sans aucune réserve du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

Toute inscription incomplète ou mensongère qui s'avérerait présenter une fausse identité après vérification sera considérée comme nulle.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet qui empêcherait l'acheminement des courriers électroniques adressés dans le cadre du jeu.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour quelque raison que ce soit, le présent jeu concours devait être modifié, écourté, ou annulé. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

## **ARTICLE 8 - DROITS D'ACCÈS - RECTIFICATION - LITIGES**

Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Liberté n°78 - 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne remplissant une inscription présente sur les sites [www.exotismes.fr](http://www.exotismes.fr) bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant auprès de l'organisateur.

Ces droits seront exercés sur simple demande écrite adressée à : EXOTISMES - 164 rue Albert Einstein Technopôle de Château Gombert BP 136 - 13384 MARSEILLE cedex 13.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du challenge sont destinées exclusivement à l'Entreprise Organisatrice. Elles ne sont et ne seront ni vendues ni cédées à des tiers.

Les participants qui souhaiteront exercer leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputés renoncer à leur participation.

En cas de litige ou de contestation dans l'organisation du challenge, la loi qui s'impose est la loi française.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement, à défaut de règlement amiable entre les parties, sera soumis aux tribunaux compétents de Marseille.

Fait à Marseille,  
Le 07/08/2020